

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la réalisation du rapport sur le prix et la qualité du service "Gestion des déchets" pour l'année 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, dit RPQS ;

Considérant l'offre de la société INDDIGO pour la rédaction du RPQS « Gestion des déchets » de Hautes Terres Communauté pour l'année 2023 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif déchets ménagers 2024 chapitre 011 charges à caractère général, article 611 Contrats de prestations de services ;

DECIDE

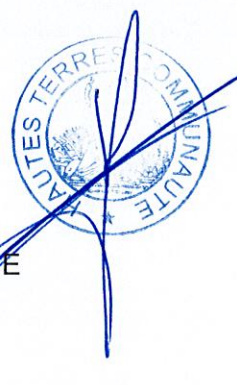
Article 1 : De conclure et signer un devis avec la société INDDIGO SAS, située 367 avenue du Grand Ariétaz 79 024 CHAMBERY, pour la rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service « Gestion des déchets » de Hautes Terres Communauté pour l'année 2023, pour un montant HT de 3 750 € soit 4 500 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

The image shows a blue ink signature of Didier ACHALME written over a circular official seal. The seal contains the text 'HAUTES TERRES COMMUNAUTE' around the perimeter and a central emblem. The signature is a fluid, cursive script.